

Objectifs

- Connaître la législation et les enjeux de la sous-traitance en matière de santé et sécurité
- Identifier le rôle et les responsabilités des différents intervenants
- Détecter et analyser les risques de co-activité
- Définir et mettre en œuvre les mesures de prévention liées à la co-activité
- Rédiger un plan de prévention, un protocole de sécurité, un permis de feu

Public

Élus du CSE

Pré-requis

Accessible à tous

Moyens pédagogiques

QCM et mise en situation

Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

Durée

1 jour soit 7h

Intervenant

Consultante - formatrice en prévention des risques professionnels, sécurité, ergonomie, enregistrée I.P.R.P

Financement

Financement du CSE

Modalités techniques

Possibilité de suivre cette formation en visio via Microsoft Teams.
Invitation envoyée au préalable à chaque participant.
Support de formation envoyée à l'issue de la formation

Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

Programme :

Pratique

- Le cadre réglementaire relatif aux plans de prévention
- Les rôles et responsabilités des différents intervenants de l'entreprise utilisatrice et intervenante
- L'analyse des risques
- L'inspection commune préalable
- Les mesures de prévention des risques
- La rédaction
- La communication
- Le suivi pendant les opérations
- La mise à jour
- Protocole de sécurité : opération de chargement et déchargement
- Coordination SPS : chantiers clos et indépendants
- Permis de feu